

JUSTICE

« Une échéance nous aiderait à faire notre deuil »

Dix mois après l'attaque au couteau qui a coûté la vie à Carène Mézino, infirmière au CHU de Reims, la perspective que son assassin présumé puisse échapper à un procès à cause de sa folie est mal vécue par le frère de la victime.

LES FAITS

• **Le 22 mai 2023**, un homme pénètre dans un service de santé au travail du CHU de Reims, armé d'un couteau, et, au hasard, s'en prend à deux femmes, Carène Mézino, une infirmière âgée de 37 ans, décédée quelques heures plus tard, et une secrétaire médicale, qu'il a aussi blessée.

• **En octobre**, une première expertise psychiatrique a conclu à l'irresponsabilité pénale du suspect, mis en examen pour « assassinat » et « tentative d'assassinat » et déjà déclaré irresponsable pour une grave agression commise contre des soignants en 2017. Les résultats de la contre-expertise réclamée par les parties civiles seront bientôt révélés.

MATHIEU LIVOREIL

Assis à la table de sa cuisine, Luc Thibaut sourit tristement. « Pâques a été compliqué, comme les autres moments qui se vivent en famille. Je la vois partout dans la maison, vous savez... Les souvenirs sont là. Ma petite sœur me manque. Y penser, c'est être à fleur de peau, entre impuissance et colère. Je ne dors pas beaucoup. Et avec toute cette incertitude, faire son deuil est impossible. »

C'est entre ces murs que Carène

Mézino, née Thibaut, et lui ont grandi, dans ce corps de ferme investi par leurs grands-parents, à un jet de pierre de la mairie de Champlat-et-Boujacourt, au sud-ouest de Reims. C'est ici, encore, que Luc œuvre au quotidien depuis qu'il a repris l'exploitation familiale, peu avant le décès de leur père, survenu en 2020. Leur mère habite à deux rues de là.

Carène Mézino a-t-elle été victime d'un crime de haine ou, comme l'a estimé une première expertise psychiatrique, d'un crime de folie ?

C'est ici, toujours, que cet agriculteur se trouvait, l'après-midi du 22 mai 2023, lorsqu'Adrien Mézino, l'époux de Carène, l'a appelé. Face au policier qui refusait de lui expliquer le motif de sa présence, Adrien a deviné qu'il venait d'arriver quelque chose de grave à son épouse. « J'étais dans la cour, j'ai tout lâché et j'ai foncé », se souvient Luc, qui, une demi-heure plus tard, retrouve son beau-frère dans la cour du CHU. Des pontes de l'hôpital les y attendent.

« On nous a dit qu'une agression avait eu lieu et que Carène était grièvement blessée », se souvient Luc, né deux

ans avant sa sœur. Et puis l'attente interminable, l'espoir qui se dispute à la perspective du pire jusqu'au milieu de la nuit, lorsqu'on leur apprend que Carène n'a pu être sauvée. « On lui a tenu la main à 4 heures du matin. » Trois heures plus tard, le ministre de la Santé, François Braun, annonce son décès sur Twitter. Elle avait 37 ans et était mère de deux enfants.

Dix mois plus tard, la justice, par l'intermédiaire d'une contre-expertise psychiatrique réclamée par les parties civiles, s'apprête à trancher : Carène Mézino a-t-elle été victime d'un crime de haine ou, comme l'a estimé une première expertise psychiatrique, d'un crime de folie ? Interpellé immédiatement après les faits, Franck Freyburger, diagnostiqué schizophrène en 1985 et âgé de 60 ans, possède un lourd passé psychiatrique.

Mis en examen pour « assassinat » et « tentative d'assassinat », actuellement détenu dans une unité médico-carcérale, celui qui vivait sous tutelle avec le statut d'adulte handicapé a, dès sa garde à vue, reconnu que son attaque était préméditée « depuis plusieurs mois » et motivée par la haine éprouvée contre « le milieu hospitalier » et la « psychiatrie » qui ont, selon lui, « gâché sa vie ». Il était prêt à « planter les premières blouses blanches qu'il verrait », selon une citation rapportée par le procureur de Reims.

LE LOURD PRÉCÉDENT DU 21 JUIN 2017

En juin 2017, déjà, Franck Freyburger avait attaqué à l'arme blanche quatre personnels de l'Esat de Meix-Tiercelin (Marne) où il résidait depuis vingt ans. Il avait arrêté son traitement depuis trois semaines. Son agression était sans mobile. En octobre 2023, il a été reconnu pénalement irresponsable de ces actes au motif que son discernement se trouvait alors aboli. Les psychiatres n'étaient pas unanimes : deux sur trois concluaient à son « abolition », un autre à son « al-



Luc Thibaut, le frère de Carène Mézino, à Champlat-et-Boujacourt, le 2 avril. Stéphanie Jayet

tération » – ce qui aurait permis un procès.

Le 21 juin 2017, Corinne Langlois fut l'une des victimes de Franck Freyburger. Victime de trois coups de couteau, elle n'a jamais été en mesure de reprendre son travail. Mardi, cette quinquagénaire domiciliée en Haute-Saône confiait sa « profonde colère » face aux similitudes entre les attaques de 2017 et 2023, précédées d'une rupture de traitement dissimulée par le patient et des signaux d'alerte ignorés avant un passage à l'acte motivé, à six ans d'intervalle, par la même haine irrationnelle des « blouses blanches ». Hospitalisé sous contrainte jusqu'à l'été 2019, Franck Freyburger l'est encore de juillet à décembre 2021, suite à des crises. En parallèle, il est placé sous curatelle depuis mars 2019 et suivi médicalement. Fin 2022, la mandataire judiciaire chargée de son suivi demande à être dessaisie de son cas « au regard de la dangerosité potentielle et imprévisible de l'intéressé ». Mais son psychiatre, qui a reçu ce patient cinq fois au cours des six mois précédant l'attaque au CHU, l'estime en capa-

cité à demeurer en milieu ouvert. « Le psychiatre et le monde médical sont souverains en la matière », rappelait le procureur de Reims, le 24 mai. Dans l'appartement de Franck Freyburger, les enquêteurs ont retrouvé des sachets de cachets, laissant penser qu'il avait, comme en 2017, arrêté de suivre sa prescription.

« Si c'est pour qu'il retourne faire un tour en psychiatrie quelques années et qu'on le laisse ensuite dans la nature... Dans cette histoire, il y a eu des failles »

Luc Thibaut, le frère de Carène Mézino

Si la contre-expertise réclamée par les parties civiles confirme la première, cet homme passible de la réclusion criminelle à perpétuité échappera à un procès d'assises, mais sans doute pas à une très longue période d'internement.

« LA JUSTICE NE JOUE PAS CARTES SUR TABLE ! », DÉNONCE L'AVOCAT DE LA FAMILLE DE L'INFIRMIÈRE

Didier Seban, l'avocat de la famille de Carène Mézino, confiait, hier midi : « Nous sommes très troublés par le fait que la justice ne nous donne pas accès à l'intégralité du dossier médical du mis en cause. Les experts y ont accès, nous non. La justice ne joue pas cartes sur table ! C'est évidemment choquant. À l'évidence, il y a dans cette histoire des reproches à faire à l'institution judiciaire. »

Et le pénaliste parisien de préciser : « Cette histoire, ce n'est pas seulement le débat sur la capacité de discernement de ce monsieur, c'est aussi celle des fautes commises par l'institution judiciaire - ce qui s'était passé en 2017 constituait une alerte très sérieuse, tant sur le plan médical que judiciaire, et cela n'a pas empêché ce qui s'est passé le 22 juin 2023. »



Dans sa cuisine, Luc Thibaut nous fixe dans les yeux : « Nous, on veut que justice soit faite. Qu'il ne puisse pas recommencer – il a attaqué deux fois des soignants, c'est au moins une de trop. Avant qu'il s'en prenne à ma sœur et sa collègue, il était en liberté, vivait dans son appartement... Sa tutrice a vu son état se dégrader, a soupçonné qu'il ne prenait plus ses médicaments, a prévenu la police. Sa mère aussi s'était inquiétée au point d'appeler la police... Et rien n'a été fait. »

L'idée que « les psychiatres fassent la pluie et le beau temps » dans la procédure en cours n'est pas de nature à rassurer le grand frère de Carène Mézino. « Si c'est pour qu'il retourne faire un tour en psychiatrie quelques années et qu'on le laisse ensuite dans la nature... Dans cette histoire, il y a eu des failles. Un homme que la justice avait déjà vu pour des faits similaires a commis l'irréparable et aujourd'hui on va nous dire qu'il est pénalement irresponsable ? »

Un soupir passe entre ses lèvres. « Une échéance judiciaire nous aiderait à faire notre deuil. Là, ça reste compliqué. » ■

L'irresponsabilité pénale, point cardinal du droit pénal

Resté en vigueur jusqu'à la fin du XX^e siècle, un article du code Napoléon, écrit en 1810, fixait l'une des règles cardinales du droit pénal français : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pas pu résister. » La tâche est d'une incroyable complexité : comment prouver la folie et ses frontières ? Quelle importance accorder aux antécédents médicaux ? En 1992, le troisième code pénal (après ceux de 1791 et 1810) distingue pour la première fois l'abolition du discernement – qui entraîne l'irresponsabilité pénale – et la simple altération, qui ouvre la voie à un procès et, en cas de condamnation, entraîne une réduction de peine. À la fin du siècle dernier, les pratiques psychiatriques évoluent et le nombre de non-lieux pour cause d'irresponsabilité pénale chute.

L'idée de « juger les fous » fait son chemin, allant jusqu'à être défendue au plus haut sommet de l'État. À peine élu président de la République, Nicolas Sarkozy déclare à l'été 2007 : « Le procès, cela permet de faire le deuil », estimant de sa responsabilité que « les victimes aient le droit à un procès où le criminel, où les experts, où chacun devra exprimer sa conviction (...) Je ne suis pas sûr que le mot non-lieu soit parfaitement compréhensible pour un mari dont on a égaré la femme. »

En 2021, le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti a réformé la responsabilité pénale en y apportant deux exceptions. D'abord, avoir la possibilité de réprimer la personne qui consomme des produits psychoactifs en sachant que cela peut la conduire à des violences dont elle a été déclarée irresponsable. Ensuite, lorsque l'abolition du discernement résulte de la consommation proche de psychotropes dans le but de commettre une infraction. Selon le ministre, « un subtil équilibre entre l'exigence de nos grands principes et la volonté exprimée par les Français ».

PERCEVAL

MAISON FONDÉE EN 1961

Vos opticiens indépendants
et engagés dans la santé par la vision



CAROLINE ABRAM

PARIS

Découvrez toutes
NOS NOUVELLES
COLLECTIONS SOLAIRES
en magasin



NOS MAISONS PERCEVAL

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

9 rue du Daga

Tél. 03 24 33 29 39

REIMS

60 rue de Vesle

Tél. 03 26 88 25 40



essilor

Entreprise



Certifiée